

Vers la création d'un livret vert ?



© 2023 Les Echos Publishing

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, envisage de créer un nouveau livret bancaire vert. Une création qui pourrait prendre corps dans le projet de loi sur l'industrie verte.

Concrètement, cette idée a germé suite au constat suivant : le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) actuel ne permet pas de flécher l'épargne des Français vers une affectation précise. Or, pour conduire une politique visant notamment à décarboner l'industrie, il est nécessaire de s'appuyer sur « des gisements d'épargne » disponibles.

En pratique, ce nouveau livret vert, qui serait distribué par les réseaux bancaires, serait composé de deux compartiments. Le premier compartiment correspondrait au LDDS actuel. Ses caractéristiques seraient conservées : rendement fixé par les pouvoirs publics, plafond établi à 12 000 €, garantie sur le capital et les intérêts, liquidité totale des sommes épargnées, exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux sur les intérêts générés. Le second compartiment servirait à financer, selon Bercy, « un univers d'investissement large et labellisé par l'État, en bénéficiant d'un régime fiscal-social incitatif ». Il faut comprendre par cette formule que ce compartiment serait moins liquide que les placements d'épargne classique, avec sans doute une part de risque un peu plus élevée, mais la garantie que chaque euro

investi irait dans un projet vert.

Précision : pour pouvoir réaliser un versement sur le second compartiment, il est nécessaire d'avoir, au préalable, alimenté le premier compartiment.

Affaire à suivre, donc...

© 2023 Les Echos Publishing